



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

Service Educatif Jeunes Majeurs

87 Rue François GIRAUD

69400 VILLEFRANCHE S/S

04 74 62 18 00

Directrice de Territoire : Véronique GELIN

Directeur de Pole : Antoine GRAPPIN

Cheffe de service : Sonia ROUABAH

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Sommaire

1. Activité et personnel	1
1.1. Activité	1
1.2. Personnel.....	3
1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année	3
1.2.2. Analyse de la pratique	4
1.2.3. Formation Professionnelle	4
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité	5
2.1. Faits marquants.....	5
2.1.1. Au niveau associatif.....	5
2.1.2. Au niveau du Pôle de Villefranche.....	5
2.1.3. Au SEJM.....	6
2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats	6
2.3. Expression et participation des usagers	7
2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques	8
2.5. Démarche qualité	8
2.5.1. Evaluation externe	8
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties.....	8
3.1. Admissions.....	8
3.1.1. Demandes d'admissions.....	8
3.1.2. Refus d'admission	11
3.1.3. Usagers admis	11
3.2. Usagers suivis dans l'année	12
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	12
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins	13
3.3. Usagers sortis.....	16
3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie.....	16
3.3.2. Motif de sortie	17
3.3.3. Orientation à la sortie.....	17
4. Locaux et moyens matériels	19
4.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement	20
4.2. Au niveau éducatif et collectif	20

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Les objectifs du département (inscrits dans le CPOM) étaient fixés à 4957 journées. Ces chiffres ont pratiquement été atteints avec un taux d'occupation à 99%, soit 4887 journées.

Le SEJM accompagne 14 jeunes bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur (CJM). Nous constatons que l'activité a été légèrement en baisse en janvier et février. Un logement a été inoccupé pendant deux mois suite à un dégât des eaux, un lien ayant eu du mal à se mettre en place avec les bailleurs sociaux pour effectuer les travaux rapidement.

A compter de fin octobre, nous n'avons plus reçu de dossiers de la cellule d'orientation nous indiquant ne pas avoir de demandes pour des majeurs. Les deux dernières admissions au SEJM sont celles de jeunes mineurs du SAPD devenus majeurs.

Le SEJM a pour particularité d'être la dernière ligne droite vers une sortie du dispositif avec un accompagnement vers le droit commun.

Vingt et un majeurs ont été pris en charge cette année. L'équipe du SEJM maintient le lien avec les jeunes quittant le service. En effet, ces derniers n'hésitent pas à s'adresser à eux après leur départ, le service restant une référence et un soutien. Cela nous montre un besoin de continuité de ces jeunes malgré leur majorité et leur fin de prise en charge dans le circuit de la protection de l'enfance.

Tableau de suivi d'activité en 2023

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		14
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	97%	4 957
Accordé	97%	4 957

MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE	REALISE	HORS RHONE	CUMUL 2023	ACCORDE		ECARTS		
		2023	2022	2023		2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	13	403	429	0	403	421	421	-18	-18	96%
Février	14	372	392	0	775	380	801	-8	-26	97%
Mars	14	430	413	0	1 205	421	1 222	9	-17	99%
Avril	14	420	420	0	1 625	407	1 629	13	-4	100%
Mai	15	451	434	0	2 076	421	2 050	30	26	101%
Juin	14	420	420	0	2 496	407	2 458	13	38	102%
Juillet	13	419	434	0	2 915	421	2 879	-2	36	101%
Août	13	382	434	0	3 297	421	3 300	-39	-3	100%
Septembre	13	413	428	0	3 710	407	3 707	6	3	100%
Octobre	12	383	428	0	4 093	421	4 128	-38	-35	99%
Novembre	13	364	397	0	4 457	407	4 535	-43	-78	98%
Décembre	14	430	403	0	4 887	421	4 956	9	-69	99%

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

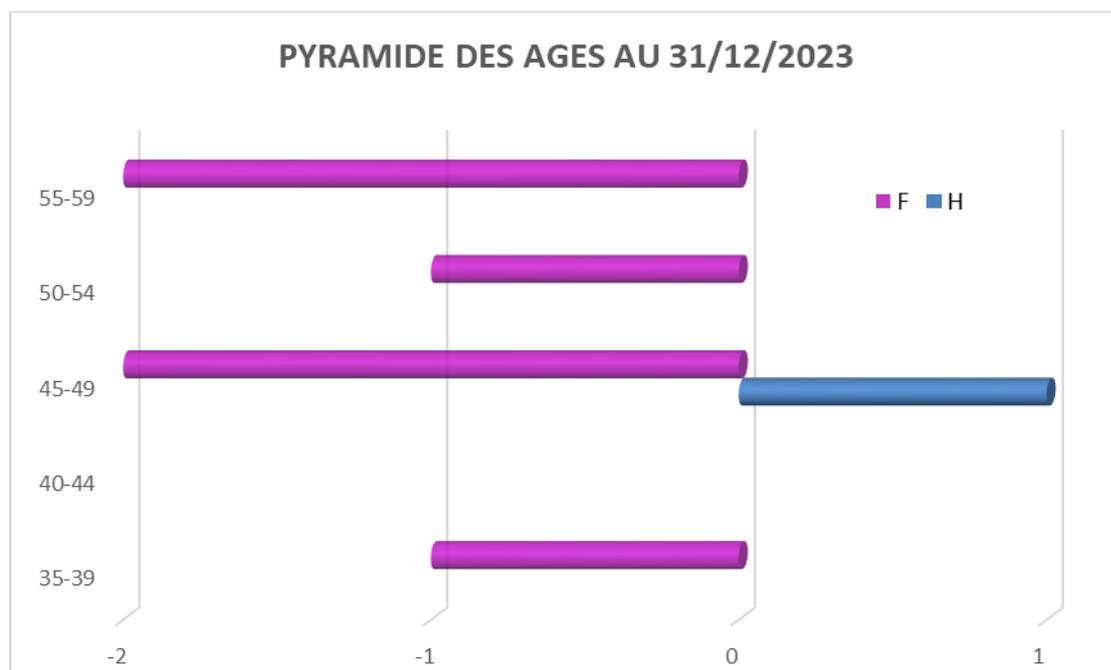
A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis

A SAISIR si répartition différente

1.2. Personnel

1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année



Effectifs au 31/12			
	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.32	0	0
ADMINISTRATION	0.20	0	0
EDUCATIF	3.00	0	0
SOIN	0.10	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.05	0	0
TOTAL	3.67 ETP	0	0

L'équipe du SEJM, composée de trois éducateurs spécialisés, est une équipe assez stable malgré le départ en retraite en juin de l'un de ses membres présents depuis la création du service.

L'association ACOLEA favorisant la mobilité interne des salariés a ainsi permis à une professionnelle du pôle de Villefranche de rejoindre en juin l'équipe du SEJM.

1.2.2. Analyse de la pratique

L'équipe a bénéficié au cours de cette année de 10 séances de 2 heures d'analyse de la pratique au rythme d'une fois par mois.

1.2.3. Formation Professionnelle

Formations réalisées en 2023		
Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Individuelle	VAE Educateur spécialisée	GIPAL FORMATION
Collective	SST (Secouriste au travail)	FORMATION EXTERNE – GLOBALE PREVENTION
Collective (Cadres)	Octime	AUDAGE CONSEIL
Individuelle	Co développement adressé aux chefs de service	ENSEIS

L'équipe a aussi bénéficié des formations proposées par le département. Ils ont tous participé à la formation intitulée « Premiers secours en Santé mentale ». D'autres formations seront certainement proposées par le département en 2024 notamment à nouveau autour de la prostitution des mineurs. L'équipe éducative est très demandeuse de ces temps.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1. Faits marquants

2.1.1. Au niveau associatif

L'association ACOLEA verra très prochainement l'ouverture de NUMERITABLE. Ce dernier est un nouveau dispositif répondant à un appel à projet du département du Rhône et de la PJJ en 2023.

NUMERITABLE est pensé comme une solution complète adaptée à des adolescents, âgés de 14 à 18 ans à difficultés multiples. Il propose l'hébergement 365 jours par an, permettant un accueil stable pérenne pour 12 adolescents confiés, sur 2 sites : BAGNOLS et OINGT. Ces deux sites auront chacun leur spécificité, l'un sera axé sur le numérique et le second sur les métiers de bouche et l'art de la table.

L'année 2023 a aussi vu la mise en place de l'accord de l'aménagement du temps de travail au sein de l'Association ACOLEA dans les cycles horaires auprès des équipes de jour comme de nuit ainsi que pour les cadres au cours de l'année 2023.

2.1.2. Au niveau du Pôle de Villefranche

Le Pôle de Villefranche a été à nouveau fragilisé suite au départ de la cheffe de service du SAEE en août 2023. Un relais a tout de même été pris par la cheffe de service du SEJM assurant ainsi une continuité de service afin de répondre au mieux aux demandes de la cellule d'orientation.

En décembre 2023, a été organisé avec tous les professionnels du Pôle de Villefranche un temps collectif fort par le biais d'un séminaire.

Ce temps a permis tout d'abord à tous les salariés de se rencontrer et une présentation portée par les professionnels des différents services a été faite. Ce temps de partage a permis de renforcer le sentiment d'appartenance à un pôle mais aussi à une association avec une présentation des axes stratégiques d'Acolea.

Une intervention d'une psychologue, Mme DECKER a ensuite été proposée afin d'identifier les leviers d'actions pour mieux accompagner les enfants et les adolescents dans le développement de leurs compétences émotionnelles et relationnelles en lien avec les neurosciences.

2.1.3. Au SEJM

En lien avec la loi du 7 février 2022, le département du Rhône a initié plusieurs temps de rencontre autour d'une réflexion sur l'accompagnement des Jeunes Majeurs. La cheffe de service du SEJM a pu participer à ces instances.

Une jeune majeure y a aussi été associée lors d'un temps de travail entre majeurs et grands mineurs.

L'équipe avait fait le constat l'an dernier que les jeunes majeurs pris en charge par le service étaient de moins en moins autonomes. La question de la solitude et de l'habité restent toujours des axes principaux de travail auxquels les jeunes ne sont pas suffisamment préparés.

La question de la solitude pourrait alors être atténuée par des moments collectifs. L'année 2023 a permis la mise en place de deux temps collectifs et conviviaux.

2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

2.2.1 Le « café relax »

Ce projet a émergé suite à une réflexion de l'équipe éducative constatant le manque de « codes sociaux » et de l'appréhension de l'Autre pour un grand nombre de majeurs pris en charge. Il a pour objectif la socialisation comme moyen d'apprentissage à la vie en groupe permettant de sortir de l'isolement tout en construisant ou consolidant leur citoyenneté.

L'idée générale est de proposer aux jeunes de 15 à 21 ans suivi par le Pôle Villefranche un temps repéré dans nos bureaux afin d'être accueillis hors rendez-vous éducatif et promouvoir une rencontre centrée sur l'échange, le bien-être, le jeu, la discussion de sujets divers et variés, de manière simple, attractive autour d'un café ou autre.

Cet espace consiste à rompre l'isolement que certains peuvent vivre ou ressentir seuls dans leur appartement mais aussi à favoriser la relation éducative afin de promouvoir le lien social et la liberté d'expression et de création.

Ces temps ont lieu tous les premiers jeudi après-midi de chaque mois. Ils restent un groupe ouvert avec la liberté de fréquentation comme moyen de contournement et de proposition d'une sociabilité informelle prônant l'écoute, le respect et la tolérance de chacun.

2.2.2 Atelier cuisine étudiante

Ce projet a vu le jour en octobre 2023 après mûres réflexions selon les besoins observés chez le public accueilli.

L'idée générale est de proposer aux jeunes des ateliers repas sur le principe de cuisiner de manière simple, équilibrée, rapide, économique. Ceci dans une ambiance conviviale, facilitant

la mise en œuvre et l'envie de se nourrir le plus correctement possible et de ne plus être seulement dans une survie alimentaire où les temps de repas sont négligés.

Ces jeunes qui n'ont pour la plupart pas appris à cuisiner mais aussi mettre en lien « l'achat, le faire et le déguster » peuvent s'adonner à cet exercice qui est utile au quotidien et ainsi accéder à un mieux-être gustatif et financier. Ces jeunes ont pour la grande majorité de petits revenus précaires.

Il consiste en des temps de repas partagés une fois par mois où chacun participe activement à l'achat des denrées, de l'élaboration de plats équilibrés, au financement, au nettoyage et rangement tout en partageant et transmettant un savoir. Cet aspect relationnel du faire ensemble, participe à leur insertion dans la société de manière plus adaptée.

L'accès à la culture reste encore un axe à mettre en place notamment par le biais de Culture pour Tous.

2.3. Expression et participation des usagers

L'accompagnement éducatif se traduit par différentes formes :

- **Des entretiens individuels** : les professionnels rencontrent les jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé (gestion budgétaire, entretiens des appartements, vie scolaire ou professionnelle, vie sociale, démarches administratives).
- **Des accompagnements individuels** : les éducateurs sont amenés à accompagner les jeunes à différents rendez-vous : recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, démarches administratives.
- **Des visites à domicile** ont lieu également chaque semaine ce qui permet d'échanger autour des questions liées à l'habitat, mais également de vérifier l'état des appartements, l'entretien, les divers petits travaux à effectuer, des conseils en termes d'alimentation.

La participation collective par le biais de l'assemblée générale annuelle a pu se mettre en place et s'est tenue le 16 janvier 2023. Cette dernière est préparée en amont par des questionnaires de satisfaction à destination des jeunes. Cette rencontre est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée. Elle se veut souvent rassurante pour les jeunes majeurs qui constatent alors que les départs peuvent se faire dans de bonnes conditions avec une atteinte des objectifs.

La fête d'été a pu être organisée avec un repas pris sur l'extérieur.

Un repas raclette a été aussi organisé sur la fin d'année.

2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Le Service Educatif Jeunes Majeurs a été peu voire pas concerné par des incidents.

Cependant, une jeune majeure du service a été accueillie pendant un temps sur le Service Adolescent des Pierres Dorées suite à des violences subies par son conjoint dans un souci de protection.

Cette dernière a pu être accompagnée pour un dépôt de plainte.

La décision de la changer de logement a été prise par la suite.

2.5. Démarche qualité

2.5.1. Evaluation externe

L'évaluation externe du SEJM est programmée sur le dernier semestre de 2026.

L'équipe réfléchit aujourd'hui et souhaite mettre en place des temps autour de l'amélioration des différents outils. Ce travail autour de la qualité de service sera mené sur l'année 2024.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1. Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	8	5	11	-27%
Admissions non réalisées	7	0	2	250%
Dont refus du service	4	0	2	
Admissions en cours de traitement	2	1	0	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	17	6	13	31%

Le nombre d'admissions réalisées en 2023 est en hausse par rapport à l'année précédente.

Les jeunes admis en 2023 proviennent de façon quasi équitable de tous les territoires du département ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Le territoire Beaujolais, correspondant au secteur de l'antenne de Villefranche sur Saône était alors majoritairement représenté.

Conformément à nos engagements avec la collectivité territoriale, l'ensemble des admissions faites sur l'année 2023 sont issues du Département du Rhône.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	0	0%	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	0
Rhône T1 Beaujolais	6	35%	6
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	5	29%	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	4	24%	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	2	12%	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0
Métropole Méomie	0	0%	0
TOTAL	17		6

100% des demandes d'admission proviennent du département du Rhône.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1
Chez les parents sans SAE	6	35%	1
Chez les parents avec SAE	0	0%	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	6%	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	1	6%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	6%	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	6	35%	5
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0
Chez un assistant familial	1	6%	0
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	0	0%	0
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	1	6%	0
Inconnu	0	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0
TOTAL	17		6

Le tableau ci-dessus permet de voir l'origine du placement avant la majorité. Nous notons, que nous avons une plus grande proportion de situations pour les jeunes admis sur le service qui, en tant que mineurs, relevaient d'un placement judiciaire confié.

En effet la plupart des jeunes admis cette année proviennent de maisons d'enfants, de familles d'accueil ou d'appartements éducatifs mineurs. L'une d'elle bénéficiait avant son arrivée d'une dérogation pour un maintien sur une place mineure.

Trois jeunes pris en charge cette année sont issus de la Maison d'enfants des Pierres Dorées ou du SAPD permettant ainsi d'être dans une continuité de parcours.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1
Age pré-scolaire	0	0%	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
SEGPA Collège	0	0%	0
IME - IMPRO	0	0%	0
Lycée - Lycée prof	2	12%	1
Université	0	0%	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	1
Apprentissage	4	24%	1
Salarié	0	0%	0
Descolarisation	0	0%	0
Autres	2	12%	0
Cepaj	0	0%	0
En recherche d'emploi	9	53%	3
TOTAL	17		6

A leur arrivée, tous les jeunes se présentent comme étant dans une dynamique de projet visant à préparer leur avenir professionnel, même si cela n'est pas une condition nécessaire à l'accueil des jeunes.

Néanmoins, la difficulté réside bien souvent à soutenir cette démarche et à la maintenir. Nous avons pu remarquer à nouveau cette année que certains jeunes nouvellement accueillis ont vu leur projet initial se modifier. La précarité financière dans laquelle se retrouve parfois des jeunes scolarisés les amènent à arrêter leur scolarité afin de chercher rapidement un emploi alimentaire.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1
Pas de place	1	0
Non adhésion du jeune	2	0
Non adhésion de la famille	0	0
En limite d'âge à l'admission	1	0
Maintien d'une mixité de genre	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	1	0
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0
Autres	2	0
TOTAL REFUS D'ADMISSION	7	0

Le SEJM a refusé peu de dossiers. Dans les faits, il n'y a qu'un dossier qui n'a pas été retenu. Pour les deux autres, soit le travailleur social est revenu sur la demande ne la trouvant pas adaptée et pour le second, le jeune majeur n'a pas souhaité signer de contrat jeune majeur.

3.1.3. Usagers admis

Le SEJM a admis 8 jeunes majeurs en 2023. Ci-dessous nous allons détailler les caractéristiques de ces admissions.

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1
Moyenne d'âge des admissions	18,2	18,3
Pourcentage de filles dans les admissions	63%	60%

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1
Métropole Lyon	0	0%	0
Département Rhône	8	100%	5
PJJ	0	0%	0
Autre Département	0	0%	0
TOTAL	8		5

Comme l'année dernière, nous pouvons observer que la moyenne d'âge à l'admission est stable et cohérente par rapport à la mission du service, celle-ci se situe dans la 18ème année.

Nous notons que cette moyenne d'âge est assez proche des 18 ans, ce qui laisse penser que la question de la majorité a été nettement plus anticipée (au sens de la loi du 16 mars 2016), et notamment que l'entretien de la 17ème année a bien été mis en place. Cette année, 5 jeunes femmes et 3 jeunes hommes ont été accueillis par le service.

3.2. Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	19,8	19,7	19,5
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,5	1,4	1,2
Pourcentage de filles dans les accompagnements	57%	56%	63%

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1
Placement judiciaire confié	0	0%	0
Placement administratif	21	100%	18
Placement direct par le juge	0	0%	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0
Accueil d'urgence	0	0%	0
Accueil de jour	0	0%	0
Autre mesure	0	0%	0
Aucune mesure	0	0%	0
TOTAL	21		18

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1
Métropole Lyon	0	0%	0
Département Rhône	21	100%	18
PJJ	0	0%	0
Autre Département	0	0%	0
TOTAL	21		18

Tous les jeunes pris en charge par le service sont liés par un Contrat Jeune Majeur (CJM). Les CJM sont des contrats formalisés entre le jeune majeur demandeur et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces jeunes majeurs en rupture familiale ou en manque de soutien, sont accompagnés par une équipe de professionnels avec des objectifs concrets afin de ne pas mettre le jeune dans une situation d'échec.

Pour se faire, un contrat de séjour lie le jeune et le service sur une base d'engagements réciproques.

La cohérence du parcours du jeune, l'orientation adaptée et la capacité des professionnels à agir de façon mesurée face aux réactions diverses du jeune sont des principes clés dans la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif au sein de ce service.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

3.2.2.1. Scolarité ou formation

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	14%	0	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	1	2
Apprentissage	1	7%	2	3
Salarié	7	50%	3	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	1	7%	2	2
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	3	21%	5	5
TOTAL	14		13	13

Les jeunes repérés comme étant le plus en difficulté à leur arrivée au service (soit avec des situations professionnelles peu stables, soit en recherche de projet) sont davantage fragiles que les années précédentes.

Pour ces jeunes, l'insertion sociale et professionnelle est très difficile et le suivi des objectifs du Contrat Jeune Majeur s'en trouve ralenti.

Cependant, nous repérons que ces jeunes sont aujourd'hui une minorité par rapport à l'an passé. Trois jeunes seulement étaient en recherche d'emploi.

3.2.2.2. Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	6%	2	2
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	1	6%	6	3
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	2	11%	2	10
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	1	6%	1	1
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	3	17%	6	6
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	17%	5	0
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	0	0%	0	0

L'expérience montre que le fait d'habiter seul en appartements vient ébranler les personnalités fragiles, alimenter des psychopathologies ou faire décompenser des maladies psychiatriques. La prise de risque à l'admission de certains usagers est donc importante.

2023 a marqué un tournant dans l'accompagnement socio-éducatif et de veille à la santé mentale des Jeunes Majeurs avec, en toile de fond, un questionnement autour de l'accompagnement proposé. A l'origine, est fait le constat d'une grande précarité globale de notre public nécessitant de réinjecter de la préoccupation maternelle dans l'accompagnement pluridisciplinaire. Les Ateliers de groupe « Cuisine Etudiante » et « Café Relax » ont donc été mis en place pour répondre au plus près aux besoins des usagers.

En effet, la clinique du sujet au SEJM nous plonge au cœur de la problématique de l'oralité et de la socialisation avec des enjeux autour de l'alimentation et de l'isolement social.

Nous observons qu'en recherche permanente de sécurité affective et pour tenter de contrôler leurs angoisses et échapper aux pensées douloureuses du soir, la plupart du temps, aux moments de solitude qui renvoient au vide, au manque d'intériorisation de la sollicitude de l'Autre en Soi, les Jeunes Majeurs peuvent faire le choix d'un « néo-objet » sur lequel tous leurs fantasmes sont projetés.

Ainsi, ils consomment de la cigarette/alcool/drogue/médicament comme de l'aliment ou encore du Coca/bonbon/fastfood. L'animal domestique vient aussi souvent palier à cette solitude. Ces jeunes sont alors dans un comportement du bon-mauvais » avalé « à la va vite, de façon compulsive et répétitive dans une recherche sans frein et immédiate de réconfort. Ils ne mangent pas de l'aliment mais une fonction, par exemple hypnotique, au risque de se perdre dans cette jouissance addictive.

Il n'est pas rare non plus qu'ils dévorent de l'écran (réseaux- jeux- télé etc), absorbant ainsi la violence des images/du jeux/des mots, s'éloignant ainsi toujours un peu plus du monde auquel l'Autre-Communiquant, en chair et en os, fait partie.

« Le Café Relax » facilitateur de rencontre, de soutien à la communication et d'expérimentation au débat d'idée est renforçateur de lien social pour lutter contre l'isolement social, la solitude numérique.

Le service qui institutionnalise aujourd'hui à travers des temps repérés les relations pour les reconnaître les encourager et valoriser l'individu social peut permettre l'accès à un mieux-être. Le SEJM est aussi un lieu de sociabilité qui permettra l'ouverture la socialisation dans le déplacement des concepts d'accueil et de convivialité au domicile de chacun.

Au-delà de la mise à l'abri – en leur donnant un toit – comme protection primaire, ce dont ont besoin ces jeunes majeurs est avant tout de rencontrer un Autre capable de repérer, accueillir, d'héberger leur souffrance et de leur donner et leur transmettre des outils pour la transformer. Souvent, ces troubles des conduites alimentaires ou déviances sont associés à des dégradations :

- Du corps propre, du sensoriel, des processus de représentation et de symbolisation, du langage
- Du « territoire-appartement » comme objet extérieur où murs et vaisselles sont cassés, la nourriture oubliée s'est abîmée, l'odeur installée, l'intériorité encombrée etc...

Dans les Ateliers mis en place, le groupe de pairs devient alors aidant, agent de changement pour chacun.

Un usager en particulier a été dans une situation très fragile cette année avec des allers retours en psychiatrie, la mise en place d'une équipe de soin mobile et un soutien important du SEJM avec de nombreux passages à domicile. Le risque suicidaire était alors très présent.

Ces différentes problématiques rendent l'accompagnement éducatif complexe avec des ajustements permanents.

Les ponts supplémentaires mis en place dans l'accompagnement collectif nous permettront alors d'en évaluer les effets autour de la solitude, la sécurité interne et l'autonomie.

3.2.2.3. Santé et soins médicaux

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	1	6%	0	1
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	3	17%	4	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	39		51	3
<i>Dont généralistes</i>	12		2	0
<i>Dont spécialistes</i>	17		23	1
<i>Dont psychologues</i>	10		26	2
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'an	3	17%	2	1

L'équipe éducative accompagne régulièrement les jeunes pour diverses consultations médicales.

Un travail de réflexion sera à mettre en œuvre afin qu'ils puissent à terme se saisir de plus en plus seuls de ces différents rendez-vous.

Certains jeunes ont des traitements médicaux lourds demandant alors une adaptation de l'équipe éducative. Malgré la majorité de ces jeunes et afin d'éviter certains risques, les piluliers sont préparés à la semaine par les éducateurs

3.2.2.4. La psychologue du service

La psychologue peut être rencontrée à la demande, à tout moment de la prise en charge, qu'il s'agisse d'un soutien ponctuel, de faire le point à un moment particulier de sa vie, ou d'être accompagné pour envisager une orientation vers un soin extérieur.

Au côté de cette possibilité d'aide, une rencontre est instituée quelques temps après l'entrée dans l'appartement.

D'autres rencontres bilans peuvent être décidées à l'initiative de l'équipe à tout moment de la prise en charge.

3.2.2.5. Evaluation annuelle des projets personnalisés

Les projets personnalisés des jeunes majeurs sont tous réalisés. Un planning est établi en ce sens. Les avenants au contrat de séjour en cas de renouvellement de contrat jeune majeur sont aussi dans l'ensemble respectés.

3.3. Usagers sortis

Sept jeunes ont quitté le service sur l'année 2023.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	7	5	11

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0		0	0
4 à 12 mois	0		2	5
1 à 3 ans	7		3	6
Plus de 3 ans	0		0	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	2,46		1,33	1,52

Nous notons ici que la durée moyenne d'accompagnement des jeunes suivis dans l'année est d'environ 30 mois. L'accompagnement le plus long a été de 36 mois et le plus court de 18 mois.

Six jeunes ont quitté le service après 2 ans de prise en charge

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	0	0%	1	1
Fin de mesure - Majorité	4	57%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement	0	0%	1	0
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	3
Déménagement et autres	3	43%	3	7
TOTAL	7		5	11

Concernant les 7 sorties de l'année :

- Quatre d'entre eux étaient âgés de 21 ans, deux avaient 20 ans et le dernier 19 ans.
- Tous les départs se sont faits dans de bonnes conditions en étant préparés et décidés conjointement.
- Une jeune majeure très fragile psychiquement a bénéficié d'une dérogation après ses 21 ans nous permettant ainsi de lui apporter le plus d'étayage possible avant son départ définitif notamment avec la mise en place d'un SAVS.

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	0	0%	2	1
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	1	3
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	6	86%	0	5
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	14%	0	2
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	1	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	1	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
TOTAL	7		5	11

Six jeunes ont alors obtenu un logement dans le droit commun. Une jeune a intégré un FJT.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	1	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	2
Salarié	5	71%	0	2
Descolarisation	0	0%	1	0
Autres	1	14%	0	1
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	1	14%	3	6
TOTAL	7		5	11

Contrairement à l'an dernier, nous faisons le constat que la majorité des jeunes sortants du SEJM ont un emploi.

4. Locaux et moyens matériels

Les jeunes sont répartis sur 14 appartements issus du parc locatif de bailleurs publics, situés dans les quartiers de Belleroche, Beligny, « Les Cavaliers » et le centre-ville.

En parallèle, l'association ACOLEA dispose d'un Service Adoléscent des Pierres Dorées (SAPD) où des jeunes sont accueillis en collectif.

Cela se décline concrètement avec 9 places en accueil sur du collectif (SAPD) et 3 appartements pour mineurs en plus des 14 appartements pour majeurs (SEJM).

Les jeunes ont la possibilité ainsi d'expérimenter et d'éprouver la vie en appartement tout en ayant le droit à l'essai et la possibilité de revenir au SAPD si besoin.

Ce dispositif va permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences par l'expérience, de développer leur autonomie fonctionnelle et leur capital social.

Certains logements peuvent être situés sur des quartiers sensibles de Villefranche sur Saône. Une vigilance particulière est portée par l'équipe éducative en fonction de la fragilité et vulnérabilité de certains jeunes.

A terme, la question du maintien des appartements sur ces zones sera à évaluer.

Concernant les investissements :

- Dans la continuité des années précédentes, nous avons pu rénover 3 appartements (peinture, électroménager et mobilier).
- Renouvellement des ordinateurs fixes et portables du service afin de toujours être au plus près des besoins de celle-ci.

Perspectives 2024

4.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement

- Poursuite de la rénovation des appartements et renouvellement de l'électroménager si nécessaire
- Recherche de trois logements supplémentaires suite à une demande d'extension du service par le département (passage de 14 à 17 appartements).

4.2. Au niveau éducatif et collectif

- Travail autour de l'amélioration des outils
- Favoriser des activités extérieures par le biais de culture pour tous
- Favoriser la participation de l'équipe aux formations proposées par le département
- Renforcer notre partenariat avec le droit commun pour permettre aux jeunes d'être encore mieux armés à la sortie du dispositif
- Continuer à accompagner les jeunes avec toute la bienveillance déjà déployée par l'équipe éducative